

TEXTES LUS PAR LES LYCÉENS

L'association du corps préfectoral a souhaité que cet après-midi s'ouvre par des lectures, confiées à des lycéens des 3 académies d'Ile-de-France, de grands textes, en relation avec le thème de la journée, mais qui ne dissimulent rien de sa complexité et de son actualité pas toujours apaisée.

Le Centre européen des études républicaines, le CEDRE, a donc invité les équipes pédagogiques à choisir avec leurs élèves des textes qui posent la question du lien intime entre république et démocratie, loi et vertu, citoyenneté et engagement.

Enseignants et élèves ont répondu avec enthousiasme et esprit critique. Il faut les en remercier car ils donnent une parfaite illustration de ce qu'est la citoyenneté : un engagement, une exigence, une ambition pour soi et pour tous. Les textes retenus sont certes différents, par leur tonalité, leur nature, la manière d'articuler démocratie et république ou leur conception de la démocratie, mais tous appellent à redonner leur pleine signification aux exigences particulières de liberté et d'égalité de tous que porte la République.

Les lycées suivants ont participé aux lectures: Suger (Saint-Denis), Edmond Michelet (Arpajon), Clément Ader (Tournan-en-Brie), La Fontaine (Paris), Lucie Aubrac (Courbevoie)

Ces lectures se sont succédé selon trois moments (ou trois axes) :

Le vote (l'élection) ou la démocratie directe : les deux visages de la démocratie

La supériorité de la Loi comme expression de la volonté générale et lieu de l'intérêt commun

La vertu ou le sens de l'intérêt général

Jaurès. Extrait de « La république de la démocratie et du suffrage universel » (1903)

Dans notre France moderne, qu'est-ce donc que la République ? C'est un grand acte de confiance. Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre ; qu'ils sauront se combattre sans se déchirer ; que leurs divisions n'iront pas jusqu'à une fureur chronique de guerre civile, et qu'ils ne chercheront jamais dans une dictature même passagère une trêve funeste et un lâche repos. Instituer la République, c'est proclamer que les citoyens des grandes nations modernes, obligés de suffire par un travail constant aux nécessités de la vie privée et domestique, auront cependant assez de temps et de liberté d'esprit pour s'occuper de la chose commune.

République, suffrage universel, démocratie, ce fut, à en croire les sages, le songe fiévreux des hommes de la Révolution.

Voici que cette République de démocratie, de suffrage universel et d'universelle dignité humaine, qui n'avait pas eu de modèle et qui semblait destinée à n'avoir pas de lendemain, est devenue la loi durable de la nation, la forme définitive de la vie française, le type vers lequel évoluent lentement toutes les démocraties du monde.

Tocqueville. Extrait de *De la démocratie en Amérique*

Les affaires générales d'un pays n'occupent que les principaux citoyens. Ceux-là ne se rassemblent que de loin en loin dans les mêmes lieux ; et, comme il arrive souvent qu'ensuite ils se perdent de vue, il ne s'établit pas entre eux de liens durables. Mais quand il s'agit de faire régler les affaires particulières d'un canton par les hommes qui l'habitent, les mêmes individus sont toujours en contact, et ils sont en quelque sorte forcés de se connaître et de se complaire.

On tire difficilement un homme de lui-même pour l'intéresser à la destinée de tout l'État, parce qu'il comprend mal l'influence que la destinée de l'État peut exercer sur son sort. Mais faut-il faire passer un chemin au bout de son domaine, il verra d'un premier coup d'œil qu'il se rencontre un rapport entre cette petite affaire publique et ses plus grandes affaires privées, et il découvrira, sans qu'on le lui montre, le lien étroit qui unit ici l'intérêt particulier à l'intérêt général.

C'est donc en chargeant les citoyens de l'administration des petites affaires, bien plus qu'en leur livrant le gouvernement des grandes, qu'on les intéresse au bien public et qu'on leur fait voir le besoin qu'ils ont sans cesse les uns des autres pour le produire.

On peut, par une action d'éclat, captiver tout à coup la faveur d'un peuple ; mais, pour gagner l'amour et le respect de la population qui vous entoure, il faut une longue succession de petits services rendus, de bons offices obscurs, une habitude constante de bienveillance et une réputation bien établie de désintéressement.

Les libertés locales, qui font qu'un grand nombre de citoyens mettent du prix à l'affection de leurs voisins et de leurs proches, ramènent donc sans cesse les hommes les uns vers les autres, en dépit des instincts qui les séparent, et les forcent à s'entraider.

Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*.

Charles Peguy. Extrait de « Notre jeunesse », *Cahiers de la Quinzaine*, 17 juillet 1910

Péguy s'adresse à la jeunesse dont il déplore qu'elle ait perdu la foi en la République

Vous oubliez, vous méconnaissiez qu'il y a eu une mystique républicaine ; et de l'oublier et de la méconnaître ne fera pas qu'elle n'a pas été. Des hommes sont morts pour la liberté comme des hommes sont morts pour la foi. Ces élections aujourd'hui vous paraissent une formalité grotesque, universellement menteuse, truquée de toutes parts. Et vous avez le droit de le dire. Mais des hommes ont vécu, des hommes sans nombre, des héros, des martyrs, et je le dirai des saints, (...) des hommes ont vécu sans nombre, héroïquement, saintement, des hommes ont souffert, des hommes sont morts, tout un peuple a vécu pour que le dernier des imbéciles aujourd'hui ait le droit d'accomplir cette formalité truquée. Ce fut un terrible, un laborieux, un redoutable enfantement. Ce ne fut pas toujours du dernier grotesque. Et des peuples autour de nous, des peuples entiers, des races travaillent du même enfantement douloureux, travaillent et luttent pour obtenir cette formalité dérisoire. Ces élections sont dérisoires. Mais il y eut un temps (...), un temps héroïque où les malades et les mourants se faisaient porter dans des chaises pour aller déposer leur bulletin dans l'urne. Déposer son bulletin dans l'urne, cette expression vous paraît aujourd'hui du dernier grotesque. Elle a été préparée par un siècle d'héroïsme. Non pas d'un héroïsme à la littéraire. Par un siècle du plus incontestable, du plus authentique héroïsme. Et je dirai du plus français. Ces élections sont dérisoires. Mais il y a eu une élection. C'est le grand partage du monde, la grande élection du monde moderne entre l'Ancien Régime et la Révolution.

Extraits de « Notre jeunesse », Charles Péguy, 1910

Extraits de « Notre jeunesse », Charles Péguy, 1910

Charles Péguy (1873-1914), dreyfusard, républicain et patriote convaincu. Parti en campagne dès la mobilisation, il meurt le 5 septembre 1914, lors de la bataille de l'Ourcq. Les Cahiers de la Quinzaine est une revue bimensuelle fondée et dirigée Charles Péguy et dreyfusarde.

Robespierre. Extrait du discours contre le décret du marc d'argent (1791)

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

La souveraineté réside essentiellement dans la Nation.

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à sa formation, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants, librement élus.

Tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans aucune autre distinction que celle de leur vertu et de leurs talents. »

Voilà les principes que vous avez consacrés ; il sera facile maintenant d'apprécier les dispositions que je me propose de combattre, il suffira de les rapprocher de ces règles invariables de la société humaine.

1° La loi est-elle l'expression de la volonté générale, lorsque le plus grand nombre de ceux pour qui elle est faite ne peut concourir à sa formation ? Non. Cependant interdire à tous ceux qui ne paient pas une contribution égale à trois journées d'ouvriers le droit même de choisir les électeurs destinés à nommer les membres de l'Assemblée législative, qu'est-ce autre chose que rendre la majeure partie des Français absolument étrangère à la formation de la loi ? Cette disposition est donc essentiellement anti-constitutionnelle et anti-sociale.

Marc Bloch. Extrait de « Pourquoi je suis républicain, réponse d'un historien », 1943

Ce texte est un plaidoyer pour la république publié sous l'occupation.

Me demander pourquoi je suis républicain, n'est-ce pas déjà l'être soi-même ? (...) il est en effet des principes communs en matière politique. La cité étant au service des personnes, le pouvoir doit reposer sur leur confiance et s'efforcer de la maintenir par un contact permanent avec l'opinion. Sans doute cette opinion peut-elle, doit-elle être guidée, mais elle ne doit être ni violente ni dupée, et c'est en faisant appel à sa raison que le chef doit déterminer en elle la conviction. Aussi doit-il avant tout distinguer les aspirations profondes et permanentes de son peuple, exprimer en clair ce que celui-ci dénie parfois bien confusément et le révéler pour ainsi dire à lui-même. Un tel débat ne peut être mené à bien que dans la sécurité. L'Etat au service des personnes ne doit ni les contraindre, ni se servir d'elles comme d'instruments aveugles pour des fins qu'elles ignorent. Leurs droits doivent être garantis par un ordre juridique stable. La tribu qu'une passion collective soude à son chef est ici remplacée par la cité que gouverne nos lois. Les magistrats soumis eux-mêmes à ces lois et tenant d'elles leur autorité s'opposent au chef, lui-même loi vivante et dont l'humeur et les passions donnent à la communauté toutes ses impulsions.

Extraits, *Les cahiers politiques*, n°2, juillet 1943 (cité dans Marc Bloch, *L'Etrange défaite*, Gallimard, 1990) article publié clandestinement dans les *Cahiers politiques* en 1943 au sein du Comité Général d'Etudes créé à l'initiative de Jean Moulin

Marc Bloch 1886-1944, historien, républicain et résistant, arrêté par la Gestapo et fusillé le 16 juin 1944

Platon. Extrait de *Les Lois*

Toutes les lois qui n'ont pas été instituées dans l'intérêt commun de l'ensemble de la cité ne sont pas des lois justes. Quand elles ont été instituées en faveur de quelques uns, nous qualifions ceux-ci de « partisans » et non pas de « citoyens », et lorsqu'ils parlent de leurs droits, ils parlent pour ne rien dire.

Si nous tenons ce discours, c'est pour signifier que, dans la cité, nous ne donnerons le pouvoir à quiconque ni parce qu'il est riche, ni parce qu'il possède un autre avantage tel que la force, la taille, ou la naissance. Mais nous déclarons que le service des lois dans la cité doit revenir à celui qui obéit le mieux aux lois établies. Or, si j'ai appelé « serviteurs des lois » ceux que l'on appelle aujourd'hui « gouvernants », ce n'est pas pour le plaisir de forger des mots nouveaux, c'est plutôt parce que, à mon avis, c'est de cela plus que de tout le reste que dépend la sauvegarde de la cité ou son contraire.

Platon, *Les Lois* Livre IV, 715b-d, trad. L. Brisson, GF 2006

Rousseau, Extrait de *Du contrat social*

Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des Citoyens, et qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'Etat est déjà près de sa ruine. Faut-il marcher au combat ? ils payent des troupes et restent chez eux ; faut-il aller au Conseil ? ils nomment des Députés et restent chez eux. A force de paresse et d'argent ils ont enfin des soldats pour asservir la patrie et des représentants pour la vendre. (...)

Dans une cité bien conduite, chacun vole aux assemblées ; sous un mauvais Gouvernement nul n'aime faire un pas pour s'y rendre ; parce que nul ne prend intérêt à ce qui s'y fait, qu'on prévoit que la volonté générale n'y dominera pas, et qu'enfin les soins domestiques y absorbent tout. Les bonnes lois en font faire de meilleures, les mauvaises en amènent de pires. Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'Etat, que m'importe ? on doit compter que l'Etat est perdu.

L'attiédissement de l'amour de la patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des Etats, les conquêtes, l'abus du Gouvernement ont fait imaginer la voie des Députés ou Représentants du peuple dans les assemblées de la Nation. C'est ce que dans certains pays on ose appeler le Tiers-Etat. Ainsi l'intérêt particulier de deux ordres est mis au premier et au second rang, l'intérêt public n'est qu'au troisième.

La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le Peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. Le peuple Anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde. L'idée des Représentants est moderne : elle nous vient du Gouvernement féodal, de cet inique et absurde Gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée et où le nom d'homme est en déshonneur. Dans les anciennes Républiques et même dans les monarchies, jamais le Peuple n'eut de représentants ; on ne connaissait pas ce mot-là.

Rousseau, *Du contrat social*, Livre III, chapitre 15 (1762).

Appel aux électeurs de la Commune 1871

Citoyen-nes, ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre vie, souffrant des mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un beau discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel.

Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue.

Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à choisir leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

Citoyens, nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considèrent jamais comme vos maîtres.

Appel aux électeurs, Commune de Paris, Hôtel de Ville, mars 1871